

FICHE PRESENTATION : **Etablissement L.I.S.A. (Landes Insertion Solidarité Accueil)**

Créée en **1971**, l'association s'est donnée pour objet de « favoriser et promouvoir toutes activités sanitaires, sociales, éducatives et culturelles pour les enfants, jeunes gens, personnes seules ou familles et, notamment, de créer, organiser ou gérer tous services et établissements destinés à accueillir et à aider à l'insertion, dans l'esprit de l'article 46 du décret 54-883 du 8 septembre 1954, les personnes sans logement, sans ressources et sans travail accompagnées ou non de leur famille ».

- **1973**, suite à l'agrément de la DDASS, un **Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)**, collectif de 18 places est ouvert pour accueillir principalement des hommes adultes sortant de la maison d'arrêt de Mont-de-Marsan.

Peu à peu, cet accueil s'est élargi à un public de personnes « Sans Domicile Fixe », en rupture familiale, à celles ayant des problématiques d'addictologie, à des jeunes sans soutien familial. Une attention particulière est aujourd'hui toujours accordée aux sortants d'établissements pénitentiaires.

L'association s'est dotée, au fil des années, de différents outils, correspondant à des dispositifs d'Etat, pour répondre au mieux aux besoins nouveaux repérés dans le cadre du Schéma Départemental de l'Accueil, de l'Hébergement et de l'Insertion des Landes à savoir :

- **1995**, après l'acquisition de 3 immeubles comprenant **16 appartements** pouvant recevoir 40 personnes, elle peut, dans le cadre de l'**A.L.T.**, accueillir toute personne en situation provisoire de précarité.

La notion de petit immeuble permet de créer un climat de convivialité entre les familles mais aussi de déceler rapidement des difficultés de voisinage.

- **1997**, une convention concernant le **numéro d'urgence départemental 115** pour « l'accueil des sans abri » engage l'association, qui assure déjà une permanence 24h/24 sur le CHRS collectif, à informer et orienter, par téléphone, les personnes et familles sans domicile fixe, les jeunes en errance tant pour l'hébergement d'urgence que pour des réponses aux besoins primaires (alimentation, santé..)

- **1998**, sont créés :

- Un **Service d'Accueil et d'Orientation (SAO)** proposant des prestations répondant aux besoins primaires des personnes : domiciliation, douches, repas rapide, accès aux droits...préalables à une orientation pertinente.

Afin de permettre un hébergement en urgence de personnes SDF, une **convention** dans le cadre du **F.S.L** a été signée avec le Conseil Général pour proposer des nuitées d'hôtel.

- Un **CHRS éclaté** de 11 appartements répartis sur la ville de Mont de Marsan, soit 20 places. Une diversité a été voulue dans la taille des appartements pour pouvoir accueillir aussi des familles avec plusieurs enfants : 2 T3, 4 T4 et 5 T1.
- Dès la mise en place du **R.M.I.**, l'association est agréée pour assurer l'**instruction** administrative et sociale des dossiers, mettre en oeuvre toutes mesures d'**accompagnement** pour aider les intéressés à retrouver ou développer leur autonomie de vie.

L'association a poursuivi cet accompagnement dès la mise en place du **R.S.A.**

- **2000,**

- L'arrivée massive de **demandeurs d'asile** conduit à louer **5 chambres** supplémentaires pour ces personnes, pour lesquelles les démarches administratives sont essentielles et rendent indispensable une domiciliation. Une enveloppe spécifique de la DDASS soutenait ce projet.

- L'association est agréée pour aider ces ressortissants dans leurs démarches d'affiliation à la **CMU**, et transmettre, avec l'accord du demandeur, les demandes et documents aux organismes compétents.

- **2001,** L'association reçoit un agrément afin de recevoir les déclarations d'**élection de domicile** des personnes sans résidence stable.

- **2003,** plusieurs services :

- Ouverture du secteur "**PIL**", **Prévention Insertion Logement**, dans le cadre du contrat de ville et l'intégration dans le Plan Départemental d' Aide au Logement des Personnes Défavorisées (**PDALPD**) afin d'éviter des expulsions, des retours dans les structures CHRS ou ALT de LISA de personnes n'ayant pu s'approprier leur logement autonome, (face aussi au constat de l'impossibilité pour certains d'apporter les garanties suffisantes aux bailleurs).

Une sous location est proposée avec possibilité de glissement de bail et un accompagnement social pour favoriser l'autonomie pérenne des personnes dans leur logement.

- Suite à la circulaire Versini, demandant aux départements la mise à l'abri pendant la période hivernale des personnes sans logement, quelques soient leur situation et leurs comportements, mise en place, sur dotation de la DDASS, d'un **gîte** de 10 places, au sein d'un collectif d'associations regroupant bénévoles et salariés.

- Création du service **Lisa Jeunes** en partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse des Landes, suite au constat de la nécessité de mettre une passerelle entre la fin de la prise en charge d'un jeune sortant d'une structure PJJ très encadrante dans le cadre de l'ordonnance de 1945 et la vie « ordinaire ». Pour faciliter le passage à l'autonomie du jeune, proposition d'accueil dans un studio LISA, réservé à cet effet, avec un suivi éducatif conjoint PJJ/LISA. Le projet portait sur l'accueil de 6 jeunes.

Depuis décembre 2007, l'association LISA est agréée pour l'accueil de jeunes de plus de 16 ans confiés par l'autorité judiciaire. Ce service a une capacité d'accueil de 5 places. Suite à la réorganisation de la PJJ, au recentrage de ses missions conformément au cahier des charges établi au niveau national, ce service a fermé à la fin du 1^{er} trimestre 2011.

- **2006**, le partenariat avec la Justice se développe, LISA se voit confier par les magistrats des mesures de **Réparations pénales** pour des jeunes primo-délinquants, une alternative à une poursuite judiciaire : habilitation pour 108 mesures.

- **2007**, d'autres créations :

- Une **Maison Relais** d'une capacité de 18 places: 1^{ère} Maison Relais ouverte sur le département. Elle est une alternative adaptée au logement durable. Ce concept, influencé par les pensions de familles, permet d'accueillir des personnes souffrant d'isolement social, rencontrant des difficultés sociales et psychologiques rendant difficile à moyen ou long terme l'accès à un logement.

- Des **logements de stabilisation** d'une capacité de 8 places: dans le cadre du Plan d'Action Renforcé pour les Sans Abri, l'association a créé un service dédié aux personnes sans domicile, en errance depuis de nombreuses années. A travers un séjour « souple » en appartement, favoriser l'émergence d'un projet de vie et les accompagner dans sa mise en place.

- **Equidistance**: Créé dans le cadre de la loi du 4 avril 2006 renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs. L'association LISA en partenariat avec l'ANPAA et l'ADAVEM, assure une prise en charge sanitaire, sociale et psychologique des personnes confiées par l'autorité judiciaire. Afin de garantir l'éloignement géographique de l'auteur des violences, un

appartement de 3 places est mis à disposition de ce dispositif. Dispositif stoppé en juillet 2011 par manque de financement.

- **2008 :**

- Accueil en **placement à l'extérieur**: dans le cadre de ses activités liées à la justice, l'Association LISA a passé une convention avec le SPIP pour le placement sans surveillance continue de personnes condamnées, auprès de LISA. Accueil sur le CHRS des personnes bénéficiant d'un aménagement de peine ; l'accompagnement se fait en partenariat avec le S.P.I.P (Service Pénitencier d'Insertion et de Probation).

- Création de 4 places de **CHRS collectif Femmes**, pour permettre d'assurer la sécurité des femmes victimes de violence avec ou sans enfants.

- **2009 :**

- Création de 4 places supplémentaires pour le CHRS collectif Hommes

- L'habilitation pour le service « Mesures de réparation » passe de 108 à 90 mesures

- Augmentation de la capacité d'accueil de nuit de + 4 places

- Après une gestion déficitaire baisse de la capacité d'accueil en A.L.T de - 5 places

- **2010 :** Dans le cadre de la

Loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions,

Circulaire n° DGAS/LCE 1A/2009/361 du 9 décembre 2009 relative à la planification territoriale de l'offre d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile en liaison avec les politiques d'accès au logement,

Circulaire du 8 avril 2010 relative au Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) :

- Création après appel d'offre du SIAO 40 (Urgence / Insertion)

Le Service d'Information, d'Accueil et d'Orientation (SIAO) des Landes assure la centralisation et la coordination des demandes d'hébergement et l'orientation des personnes en situation de mal-logement sur l'ensemble du département pour la totalité du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion (AHI).

- **2011 :** Compte tenu de déficits successifs sur le dispositif ALT, le Conseil d'Administration de LISA décide de baisser le parc

d'appartements : 5 logements en location sont rendus afin de retrouver un équilibre financier permettant au service de fonctionner.

- **2012** : Création d'une structure Lits Halte Soins Santé (L.H.S.S.) de deux places.

Les L.H.S.S. visent à offrir une prise en charge sanitaire et sociale ainsi que du repos à des personnes sans domicile fixe qui ne nécessitent toutefois pas une prise en charge hospitalière.

L'association "LISA" est reprise par Fusion Absorption le 1^{er} septembre 2012 par l'Association Laïque du Prado.

- **2013** :

Pérennisation du dispositif d'hébergement d'urgence d'une capacité de 14 places, Pérennisation du dispositif d'accueil de jour,

Dispositifs d'urgence pour toutes personnes souhaitant un lieu d'échanges, les personnes sans domicile ou risquant de l'être. Lieux de sociabilité, d'échanges et de mise à l'abri.

Il s'agit d'un accueil immédiat et inconditionnel offert à « *toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale* ».

Transfert et prise en gestion de 3 appartements diffus A.L.T. dédiés aux femmes victimes de violence, en partenariat avec le CIDFF des Landes : 1T1, 1T2 et 1 T5.

Ouverture de 3 appartements diffus supplémentaires dédiés aux femmes victimes de violences : 1 T1 et 2 T2

EN COURS sur 2014 : mise en place d'un projet d'appartements en partenariat avec le SPIP pour les sortants de détention : **Personnes accueillies en hébergement diversifié dans le cadre d'un placement extérieur**
Activité réalisé dans le champ de la Prévention de la Récidive

FICHE PRESENTATION :
OFFICE PUBLIC H.L.M. des Landes